

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

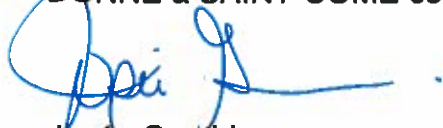
est par les présentes donné par la soussignée, JOSÉE GAUTHIER, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du ONZIÈME jour du mois de MARS 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 636-2019

Ayant pour objet d'abroger les règlements numéros 490-2011 et 490-1-2016 et décrétant l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 12^e jour de MARS DEUX MILLE DIX-NEUF.



Josée Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière